

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/07/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme HELIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine

Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme HELIOT Stéphanie, M. LUQUIN Marc-Antoine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

26/07/2024

N°2024/07/005 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Date d'affichage

26/07/2024

Le Maire rappelle à l'assemblée

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/08/2024

Que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

et publication du :

01/08/2024

Il appartient donc au conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire général de mairie suite au départ de l'agent actuel titulaire du grade d'attaché.

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi de **secrétaire général de mairie** à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires (soit 32/35^e).

L'agent recruté aura pour fonctions la gestion administrative de la collectivité : l'accueil du public, état civil-élections, urbanisme, comptabilité-finances, paies, ressources humaines, marchés publics ...

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Cet emploi est créé à compter du **01/11/2024**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

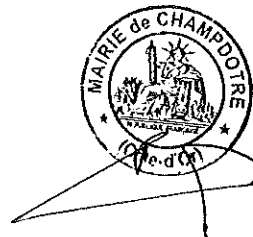
- d'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps non complet de secrétaire général de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 32 heures hebdomadaires (32/35^e).
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 01/08/2024
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

par le Maire suppléant,

Phillippe MAGDELAINE
1er Adjoint au Maire